



**EXTRAIT DU REGISTRE  
des  
délibérations du Conseil de Communauté**

N° délib. : 000915

**Séance du jeudi 15 octobre 2009**

Le Conseil de Communauté, régulièrement convoqué, s'est réuni à la salle des séances de la C.C.I.D - 46 avenue Villarceau à Besançon,  
sous la présidence de M. Jean-Louis FOUSSERET

Conseillers communautaires en exercice : 140

**Etaient présents** : Amagney : Thomas JAVAUX Arguel : André AVIS Audeux : Françoise GALLIOU Auxon-Dessous : Jacques CANAL, Jean-Pierre BASSELIN Auxon-Dessus : Serge RUTKOWSKI, Geneviève VERRO Avarne Aveney : Laurent DELMOTTE, Jean-Pierre TAILLARD Besançon : Eric ALAUZET, Frédéric ALLEMANN, Nicolas BODIN, Pascal BONNET, Patrick BONTEMPS (jusqu'au rapport 2.6), Martine BULTOT, Marie-Odile CRABBE-DIAWARA, Yves-Michel DAHOUI, Jean-Jacques DEMONET, Cyril DEVESA, Emmanuel DUMONT (jusqu'au rapport 2.6), Odile FAIVRE-PETITJEAN, Béatrice FALCINELLA, Françoise FELLMANN, Jean-Louis FOUSSERET, Catherine GELIN, Didier GENDRAUD, Jean-François GIRARD, Philippe GONON, Nicolas GUILLEMET (à partir du rapport 1.1.1), Valérie HINCELIN, Martine JEANNIN, Sylvie JEANNIN, Solange JOLY, Jean-Sébastien LEUBA, Christophe LIME, Michel LOYAT, Jacques MARIOT, Annie MENETRIER, Carine MICHEL, Nohzat MOUNTASSIR, Michel OMOURI, Jacqueline PANIER, Danièle POISSENOT, Françoise PRESSE (jusqu'au rapport 2.8), Béatrice RONZI, Jean-Claude ROY (à partir du rapport 2.7 et jusqu'au rapport 3.7), Edouard SASSARD, Joëlle SCHIRRER, Marie-Noëlle SCHOELLER, Catherine THIEBAUT, Corinne TISSIER (à partir du rapport 2.1), Sylvie WANLIN, Nicole WEINMAN Boussières : Bertrand ASTRIC, Roland DEMESMAY Braillans : Alain BLESSEMAILLE Busy : Philippe SIMONIN Chalezeule : Christian MAGNIN-FEYSOT, Raymond REYLE Champagney : Claude VOIDEY Champvans les Moulins : Jean-Marie ROTH Chatillon le Duc : Philippe GUILLAUME Chaucenne : Bernard VOUGNON Chaudfontaine : Christiane BEUCLER (représentée par Jacky LOUISON) Chemaudin : Bruno COSTANTINI Dannemarie sur Crête : Gérard GALLIOT, Jean-Pierre PROST Deluz : Sylvaine BARASSI Ecole Valentin : André BAVEREL, Yves GUYEN Fontain : Jean-Paul DILLSCHNEIDER Franois : Claude PREIONI Gennes : Jean SIMONDON (à partir du rapport 9.1) Grandfontaine : François LOPEZ La Chevillotte : Jean PIQUARD La Vèze : Jacques CURTY Le Gratteris : Cédric LINDECKER Marniolle : Daniel HUOT, Didier MARQUER (représenté par Robert POURCELOT) Marchaux : Bernard BECOULET, Brigitte VIONNET Miserey Salines : Marcel FELT, Denis JOLY Montfaucon : Michel CARTERON (représenté par Corinne PETER), Pierre CONTOZ Montferrand le Château : Marcel COTTINY Morre : Jean-Michel CAYUELA, Gérard VALLET Nancray : Jean-Pierre MARTIN, Daniel ROLET Noiron : Bernard MADOUX Novillars : Philippe BELUCHE, Bernard BOURDAIS Pelousey : Catherine BARTHELET, Claude OYTANA Pirey : Robert STEPOURJINE Pouilly les Vignes : Jean-Michel FAIVRE Rancenay : Michel LETHIER Roche lez Beaupré : Stéphane COURBET (jusqu'au rapport 5.1), Jean-Pierre ISSARTEL (représenté par Joël JOSSO) Routelle : Claude SIMONIN Saône : Maryse BILLOT (représentée par Alexis JACOB), Alain VIENNET Serre les Sapins : Gabriel BAULIEU, Christian BOLLLEY Tallenay : Jean-Yves PRALON Thise : Bernard MOYSE, Jean TARBOURIECH Thoraise : Jean-Michel MAY Torpes : Bernard LAURENT Vaire Arcier : Patrick RACINE Vaire le Petit : Michèle DE WILDE Vaux les Prés : Bernard GAVIGNET (à partir du rapport 1.2.1).

**Etaient absents** : Besançon : Hayatte AKODAD, Teddy BENETEAU DE LAPRAIRIE, Françoise BRANGET, Benoît CYPRIANI, Fanny GERDIL-DJAOUAI, Abdel GHEZALI, Jean-Pierre GOVIGNAUX, Lazhar HAKKAR, Frank MONNEUR, Elisabeth PEQUIGNOT, Jean ROSSELOT Beure : Philippe CHANEY, Auguste KOELLER Chaleze : Christophe CURTY Champoux : Thierry CHATOT Chatillon le Duc : Denis GALLET Chemaudin : Gilbert GAVIGNET Franois : Françoise GILLET Grandfontaine : Laurent SANSEIGNE Larnod : Gisèle ARDIET Mazerolles le Salin : Daniel PARIS Montferrand le Château : Pascal DUCHEZEAU Osselle : Jacques MENIGOZ Pirey : Jacques COINTET Pouilly les Vignes : Jean-Marc BOUSSET Pugey : Marie-Noëlle LATHUILIERE Vorges les Pins : Patrick VERDIER.

**Secrétaire de séance** : Marcel FELT

**Procurations de vote** :

**Mandants** : H. AKODAD, T. BENETEAU DE LAPRAIRIE, P. BONTEMPS (à partir du rapport 2.7), F. BRANGET, B. CYPRIANI, E. DUMONT (à partir du rapport 2.7), J.P. GOVIGNAUX, L. HAKKAR, F. MONNEUR, E. PEQUIGNOT, J. ROSSELOT, J.C. ROY (jusqu'au rapport 2.6 et à partir du rapport 3.8), C. CURTY, F. GILLET, D. PARIS, J.M. BOUSSET.

**Mandataires** : J. DEMONET, F. ALLEMANN, J. PANIER (à partir du rapport 2.7), P. BONNET, E. ALAUZET, Y.M. DAHOUI (à partir du rapport 2.7), P. CONTOZ, N. MOUNTASSIR, D. POISSENOT, C. GELIN, E. SASSARD, N. BODIN (jusqu'au rapport 2.6 et à partir du rapport 3.8), S. COURBET, F. LOPEZ, C. PREIONI, J.M. FAIVRE.

**Objet** : Demandes de subvention de propriétaires privés dans le cadre des actions de l'OPAH

## Demandes de subvention de propriétaires privés dans le cadre des actions de l'OPAH

**Rapporteur : Robert STEPOURJINE, Vice-Président**

Inscription budgétaire	
BP 2009 et PPIF 2009/2014	Montant prévu BP 2009 : 150 000,00 € (enveloppe globale)
Subventions propriétaires privés	Montant de l'opération : 65 595,75 €

### Résumé :

Dans le cadre de la mise en œuvre de l'Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat (OPAH), les propriétaires privés qui réalisent des logements locatifs à loyer maîtrisé ou qui améliorent leur propre logement peuvent bénéficier d'aides majorées du Grand Besançon. Ce rapport fait état de 5 demandes de subventions dont 4 concernent des opérations de création de 18 logements locatifs à loyer maîtrisé (dont 15 logements conventionnés et 3 logements conventionnés très sociaux PST) et une pour un propriétaire occupant dans le cadre du financement de travaux de prévention du handicap. L'engagement prévisionnel pour ces 5 dossiers s'élève à 65 595,75 €.

### I. Demande de subvention pour la réalisation de logements locatifs à loyer maîtrisé

**Demander : Monsieur BALANCHE Michel**

**Objet :** Demande de subvention, complémentaire à l'aide de l'ANAH, pour la création de 8 logements locatifs situés 4, Grande rue, à Mamirolle.

Nature de l'opération :

- LC – Logement Conventionné : 5 logements
- PST – Programme Social Thématique : 3 logements

**Subvention prévisionnelle\* : 31 063 €**

**Demander : Monsieur et Madame TOURNOUX Rémi**

**Objet :** Demande de subvention, complémentaire à l'aide de l'ANAH, pour l'amélioration d'un logement locatif vacant situé 16, rue des Artisans à Besançon.

Nature de l'opération :

- LC – Logement Conventionné : 1 logement

**Subvention prévisionnelle\* : 1 855 €**

**Demander : Monsieur MAIRE Philippe**

**Objet :** Demande de subvention, complémentaire à l'aide de l'ANAH, pour l'amélioration d'un logement locatif vacant situé 76 C, rue de Chalezeule à Besançon.

Nature de l'opération :

- LC – Logement Conventionné : 1 logement

**Subvention prévisionnelle\* : 569 €**

**Demander : Monsieur BOILEAU Sylvain**

**Objet :** Demande de subvention, complémentaire à l'aide de l'ANAH, pour l'amélioration d'un logement locatif vacant et la création de 7 logements locatifs situés 11 rue de Dole à Besançon.

Nature de l'opération :

- PST – Programme Social Thématique : 3 logements
- LC – Logement Conventionné : 5 logements

**Subvention prévisionnelle\* : 30 000 €**

A noter que le propriétaire a accepté de souscrire un engagement de location de 12 ans (au lieu de 9) pour les 3 logements PST et un logement conventionné à la demande du Grand Besançon (avis préalable du 12/02/2009).

**II. Demande de subvention pour la réalisation de travaux de prévention du handicap –  
fiche action n°2 de l'OPAH : « favoriser l'accessibilité aux logements, le maintien à  
domicile des personnes âgées, handicapées et/ou à mobilité réduite »**

**Demandeur : Madame et Monsieur PETITJEAN Raymond**

Objet : Demande de subvention pour l'aménagement d'une salle de bains et de sanitaires accessibles dans leur maison située à Chemaudin.

Dépense subventionnable : 5 021,87 €

Participation du Grand Besançon : 40 % de la dépense subventionnable soit 2 008,75 €

Participation complémentaire : prise en charge du diagnostic réalisé par l'ergothérapeute, soit 100 €

**Subvention prévisionnelle\* : 2 108,75 €**

*\* : il s'agit d'un montant de subvention prévisionnel à la date d'engagement du dossier par la Commission Locale d'Amélioration de l'Habitat de l'ANAH. Le montant définitif de subvention sera ajusté après vérification des factures produites lors de la demande de paiement.*

**A l'unanimité, le Conseil de Communauté se prononce favorablement sur ces demandes de subvention pour un montant total de 65 595,75 €.**

Pour extrait conforme,

Le Président

Rapport adopté à l'unanimité

Pour : 123

Contre : 0

Abstention : 0



PRÉFECTURE  
DE RÉGION FRANCHE-COMTÉ  
PRÉFECTURE DU DOUBS

D.C.T.C.J.  
Contrôle de légalité

RECU 23.OCT 2009